

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — 10 — — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou refusés, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 19 juin).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).
9 — 02 — — omnibus.
1 — 33 — — soir, —
4 — 13 — — express.
7 — 22 — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 — 20 — — omnibus.
9 — 50 — — express.
12 — 38 — — omnibus.
4 — 44 — — soir, —
10 — 30 — — express-poste.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43 s.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, Libraires.

Chronique Politique.

Une première conséquence à tirer, et c'est à coup sûr la plus grave, des variations de l'opinion publique, c'est que le suffrage universel n'est pas solidement fixé à une forme de gouvernement plutôt qu'à une autre. Il est dans le cas de celui qui s'attacherait tantôt à la république, tantôt à l'empire, tantôt à la monarchie constitutionnelle, allant de l'un à l'autre et les soutenant alternativement. Que dirait-on d'un pareil homme ? On dirait qu'il n'a point d'opinion, qu'il est dépourvu de principes, qu'il ne cherche que son intérêt ; on dirait cela et bien autre chose encore. On peut adresser le même reproche au suffrage universel. S'il y a une chose surprenante au monde, c'est de voir combien, dans cet ordre d'idées, le tout semble différer de la partie ; autant certains hommes mettront d'amour-propre et de ténacité à ne point changer d'opinions, autant les hommes pris en masse mettront d'aisance à se retourner et à se jager. Cette différence cependant entre la masse et l'individu est plus apparente que réelle ; elle serait à coup sûr moins sensible si l'individu avait la même indépendance d'allures que la masse, et si ce qu'on ose faire quand on n'est point aperçu ne le faisait hardiment quand on agit à découvert. Toujours est-il que le suffrage universel n'y met point de faux amour-propre et qu'il fait peu de cas de la constance et de la fidélité politique. Il obéit à d'autres mobiles : n'oublions pas qu'il est souverain, et qu'à ce titre il lui appartient de ne point s'astreindre à des combinaisons transitoires, qu'il peut faire ou défaire à son gré. Dégagé de toute reconnaissance et de toute attache, il absorbe dans ses profondeurs les passions et les colères de quelques individualités violentes, et ne laisse apparaître et surnager que sa volonté calme et conservatrice. Le suffrage universel est fidèle à lui-même et n'a de souci que pour lui-même.

C'est pour cette raison qu'il est conservateur ; si l'on veut y prendre garde, aussi bien en mai 1870 qu'en février et qu'en juillet 1871, il a été conservateur. Ces scrutins contradictoires se ressemblent tous par ce côté. En mai 1870, n'était-ce point l'intérêt de la France de consacrer et de fortifier l'établissement impérial ? En février 1871, n'était-ce point l'intérêt de la France de terminer une guerre désastreuse et de réagir contre l'esprit révolutionnaire qui avait si mal servi les intérêts de la France ? Aujourd'hui le pays croit que son intérêt est dans la prolongation de l'état provisoire dans lequel nous a mis le programme de Bordeaux ; de même qu'en février dernier il modérait les républicains en nommant des royalistes, de même, pour modérer quelques impatiences royalistes, il vient de nommer des républicains. Au fond, rien n'est plus logique et plus sensé. Dans un pays où tant de projets subversifs ne cessent d'éclorre, et où l'on conspire sans cesse pour bouleverser les conditions sociales, nous sommes bien heureux de posséder une aussi grande force modératrice et d'avoir affaire à des majorités électorales toujours plus disposées à soutenir le pouvoir qu'à l'ébranler. Ainsi s'explique l'élection du 2 juillet dans les départements ; ceux qui en doivent le plus triompher, ce ne sont pas tant les républicains que les amis de l'ordre ;

les républicains ont leur jour comme les monarchistes ont eu le leur ; ces majorités qu'ils viennent d'acquiescer, ils les doivent pour le moins autant aux fautes de leurs adversaires qu'à leurs mérites ; ils les doivent aux programmes exposés par le chef du pouvoir exécutif. Que si l'on vient nous dire : la République gagne du terrain, nous n'irons pas à l'encontre : le fait est vrai aujourd'hui ; mais, à nos yeux, on rendrait plus exactement la signification du vote si l'on disait : le gouvernement actuel gagne du terrain ; en le soutenant, le suffrage universel, loin de se déjuger, n'a fait qu'affirmer de plus en plus son autorité prévoyante et conservatrice. (Le Constitutionnel.)

Un bruit circule au ministère des affaires étrangères, bruit que nous trouvons enregistré dans l'*Echo français*.

De lettres arrivées à Paris et à Versailles, de Berlin et de Saint-Petersbourg, il résulte que la défense faite par la Prusse à la maison Krupp de fabriquer des canons pour la Russie, a vivement ému le cabinet du czar, qui a adressé à M. de Bismarck d'énergiques protestations à ce sujet.

M. de Bismarck, toujours placide, aurait répondu au prince Gortschakoff que la Prusse ayant besoin de réformer tout son matériel de guerre, il était de toute justice qu'elle réservât pour elle seule les ressources immenses de l'usine Krupp, à laquelle le grand état-major de Berlin, d'accord avec le ministre de la guerre, a dû commander d'urgence neuf cents pièces d'artillerie d'un modèle nouveau.

En réponse à cette communication de M. de Bismarck, le ministre de la guerre de Russie a commandé en Angleterre six cents pièces de canon de calibres divers.

La Prusse commande neuf cents nouvelles pièces de canon, la Russie cinquante batteries, la France forme six régiments d'artillerie de plus.... Allons, allons, qu'on nous ramène tout de suite à l'école de peloton !

Un journal allemand, le *Volkzeitung*, vient nous confirmer dans l'opinion que nous avons relativement à l'état commercial et industriel de l'empire d'Allemagne.

« La guerre non-seulement a arrêté le travail, mais elle a détruit, ici et là, sur mille points divers les éléments de l'industrie privée.

« Les quatre millions de thalers accordés comme dédommagement des pertes éprouvées ne représentent que la goutte d'eau qui tombe et s'évapore sur le rocher aride.

« Nos soldats rentrent dans leurs foyers. Qu'y trouvent-ils ? Le dénûment le plus absolu. Leur logis manque de tout, leurs femmes sont dans la misère, leurs enfants sont restés comme abandonnés. Le crédit qui alimentait leur travail n'existe plus ; le petit commerce s'est vu, depuis un an, exploité par l'usurier.

« Des prêts relativement considérables ont contribué au mouvement galvanique. Mais voici l'échéance du renouvellement des créances, et le débiteur n'a pour répondre que ses lauriers et sa gloire plus ou moins contestables. Voici venir le boulanger, l'épicier, tous les fournisseurs des éléments de l'existence la plus prosaïque. Comment et avec quoi les satisfaire ? Des cris de dé-

tresse arrivent de tous côtés. En quelles mains tombera l'indemnité à payer par la France ?

« Les chefs d'Etat encaisseront, et les classes commerciales, industrielles et ouvrières auront à peine les miettes de ce gros festin.

« Les souffrances du vaincu ont été terribles, effrayantes ; celles du vainqueur dépasseront tout ce qu'on peut imaginer. Et tandis que la France, vivace et énergique, reprendra sa course ordinaire, l'Allemagne n'aura d'autre perspective que l'émigration. »

Encore un journal, le *Volkzeitung*, qui cherche à « aigrir les passions ! »

On télégraphie de Rome, le 4 juillet :

La municipalité a donné un banquet aux députations du Sénat et de la Chambre, aux ministres et aux maires des villes du royaume.

M. Visconti-Venosta, répondant au toast du prince Pallavicini, a remercié le peuple romain au nom du gouvernement ; il a invité les assistants à rendre hommage à la mémoire du comte de Cavour ; il a ajouté que l'attitude des Romains, pendant le séjour du roi, avait été la justification du programme de Rome capitale. Cette attitude a prouvé que le siège du gouvernement était établi dans une ville profondément dévouée à la dynastie, et où l'on comprend que la stabilité des institutions est la condition de tout progrès politique et que la liberté n'est possible qu'avec l'ordre et le respect du sentiment religieux. (Applaudissements unanimes.)

Nous lisons dans une correspondance adressée de Paris, le 6 juillet, à l'*Union libérale* :

Je ne sais si c'est l'effet des dernières élections, mais, depuis deux ou trois jours, Paris paraît être devenu plus brillant et plus gai. La vie y circule davantage, et la joie y est certainement beaucoup plus franche. Hier soir, les boulevards présentaient un aspect inaccoutumé. La lumière ruisselait littéralement à travers les arbres, inondant la chaussée qu'encombraient des centaines de voitures.

On est encore sous le coup du résultat électoral, et chacun s'accorde à dire que, grâce à cette manifestation du sentiment public, et aussi à l'étonnante habileté de M. Thiers, la République sera fondée.

Il se trouve bien quelques personnes incrédules qui insistent sur le fait des relations que le Chef du pouvoir exécutif entretient avec les princes d'Orléans ; mais la confiance dans sa probité politique est telle que le plus grand nombre considère ces relations comme un moyen employé par lui pour empêcher les princes de rien entreprendre contre la tranquillité qui commence à naître et dont nous avons tant besoin.

En ce qui me concerne, je crois qu'il y a moins de calcul dans la manière d'être de M. Thiers à l'égard des princes qu'on ne le suppose, et que ce qu'il fait, il le fait à titre de simple particulier et seulement en souvenir des liens qui l'unirent jadis à la branche cadette. Au demeurant, je dois dire que jamais chef d'Etat ne se trouva dans une situation morale aussi belle que celle dans laquelle se trouve l'homme illustre qui nous gouverne actuellement. Je ne sais pas ce que l'on pense de lui

en province, mais à Paris la bourgeoisie et le parti de l'ordre ont en lui une telle confiance que cette confiance va jusqu'à l'abandon.

Parle-t-on de nos intérêts politiques ou commerciaux, de notre situation à l'égard de la Prusse, de nos affaires intérieures, la réponse est uniforme et se traduit en quelques mots que voici : *M. Thiers est là, il saura bien agir au mieux des circonstances*. Ce qui, du reste, prouve mieux que tout raisonnement combien il a su gagner l'opinion, c'est que la seule chose que l'on redoute, c'est qu'à cause de son âge, il ne puisse rester aussi longtemps sur la scène politique qu'on le désirerait.

Voilà quels sont les sentiments de Paris à l'heure présente : vous voyez que Paris est devenu sage.

3,000 SIGNATURES.

Jeudi, trois cent vingt-cinq millions ont été payés à la Prusse par le ministre des finances.

Le paiement s'est effectué, suivant les conventions, partie en espèces, partie en traites, ce qui n'est pas une petite affaire, car le Gobseck allemand entend que les traites soient toutes, de la première à la dernière, signées de la main de M. Poyer-Quertier.

Or, savez-vous combien de signatures a dû donner le ministre ?

TROIS MILLE !

La Prusse n'accepte pas les signatures d'endossement par procuration. Elle ne s'habitue jamais à croire qu'une nation puisse tenir ses engagements ; et jugeant de nous par elle-même, elle a des exigences qui pourraient nous humilier, mais dont nous nous contentons de rire ! Excepté pourtant M. Poyer-Quertier, dont les pauvres doigts sont certainement paralysés pour plusieurs jours ?

Lundi prochain, 500 millions auront été payés. C'est la rançon de quelques-uns de nos départements, en vertu de l'article 7, dont voici la teneur :

« Après le paiement du demi-milliard et la ratification du traité de paix définitif, les départements de la Somme, de la Seine-Inférieure et de l'Eure, seront évacués, en temps qu'ils se trouveront encore occupés par les troupes allemandes. L'évacuation des départements de l'Oise, de Seine-et-Oise, de Seine-et-Marne et de la Seine, ainsi que celle des forts de Paris, aura lieu aussitôt que le gouvernement allemand jugera le rétablissement de l'ordre, tant en France que dans Paris, suffisant pour assurer l'exécution des engagements contractés par la France. »

A bientôt les autres départements. Leur tour ne tardera pas, car le gouvernement en donnait hier encore l'assurance publiquement ; sa constante préoccupation est de délivrer nos compatriotes du joug odieux qui les opprime.

Le *Journal officiel* contient un rapport de M. de Larcy, ministre du commerce, à M. le Chef du pouvoir exécutif, sur les services rendus à la cause de l'ordre par M. Ducastel, piqueur au service municipal de Paris.

C'est M. Ducastel qui a introduit les troupes de l'Assemblée nationale dans Paris, le 21 mai dernier.

Il a failli être victime de son dévouement. Marchant à la tête des troupes, il a été saisi par les insurgés et emmené jusqu'à l'Ecole militaire, où il allait être fusillé, lorsque l'apparition de l'armée dissipa les membres du prétendu conseil de guerre qui allait le juger.

Le rapport de M. de Larcy est suivi d'un arrêté de M. le Chef du pouvoir exécutif, nommant M. Ducastel chevalier de l'ordre de la Légion-d'Honneur.

M. Gambetta, dit le *Figaro*, a pris la résolution d'opter pour le Var, et d'inviter ses électeurs de Paris à voter pour M. Ranc.

Assurément M. Gambetta saisira cette occasion de nous dire si son protégé a quitté la Commune à cause de ses excès ou simplement, — comme on l'a dit, — parce qu'elle n'adoptait pas son système d'opérations militaires.

Est-ce encore, — troisième raison, — parce que ladite Commune ne décachetait pas les lettres, que M. Ranc l'a abandonnée.

Le décachetage des lettres est, — comme on s'en souvient, — un des moyens politiques favoris du client de M. Gambetta, dont le dictateur de Bordeaux a usé et abusé.

L'ARMÉE D'OCCUPATION.

Les Allemands de l'armée d'occupation vont nous coûter un peu moins cher à nourrir. L'effectif des bataillons d'infanterie, qui variait de onze à treize cents hommes, vient d'être réduit à huit cents par ordre de l'empereur Guillaume. Le reste est en partie licencié, en partie employé à la formation de nouveaux régiments qui vont tenir garnison en Lorraine et en Alsace.

Il paraît que l'attitude de la population rassure peu le gouvernement prussien, qui emploie un nombre de troupes considérable à veiller sur sa conquête. M. de Bismarck a l'air de se sentir là-dedans comme feu Crockett au milieu de la cage aux tigres, comptant beaucoup plus sur sa barre de fer que sur les bons sentiments de ses pensionnaires...

N. B. — Crockett a fini par être dévoré...

On lit dans le *Havre*, du 30 juin :

« La foule était immense hier au soir sur les jetées pour assister au départ du grand steamer anglais *Erin*, pionnier de la nouvelle ligne à vapeur établie entre Le Havre et New-York, par le national Company. Mais ce n'était pas le seul intérêt d'un spectacle maritime qui avait amené à l'entrée du port un concours inusité de spectateurs. On savait que les 220 passagers de l'*Erin* étaient presque uniquement composés d'Alsaciens et de Lorrains fuyant le joug détesté de la Prusse, et allant demander à la libre Amérique un asile où ils puissent gagner honorablement leur pain, sans pour cela cesser d'être Français.

« A six heures et demie, l'*Erin* franchissait la passe et saluait le pavillon français de deux coups de canon.

« Tous les passagers étaient sur le pont ; tous pleuraient...

« Au moment où le pavillon du sémaphore s'est abaissé pour répondre au salut de l'*Erin*, nos infortunés frères d'Alsace entonnèrent d'une voix puissante la *Marseillaise*, hymne qui prit naissance à Strasbourg.

« Rien ne saurait peindre l'émotion causée dans la foule par cet adieu des exilés du patriotisme. Des cris enthousiastes de : Vive la France ! Vive l'Alsace ! Vive la Lorraine ! répondaient aux chants des expatriés.

« Mais un cri dominait encore tous les autres, et ce cri était celui de l'espérance. On disait aux exilés : *Au revoir !* et non pas *Adieu !* »

Pour les articles non signés : P. GODET.

Faits Divers.

On lit dans le *Journal officiel* :

L'Assemblée nationale a décidé, le 6 juin, qu'une pierre commémorative, érigée dans l'église Notre-Dame, reproduirait les noms de tous les otages assassinés avec Mgr l'archevêque de Paris.

— L'Assemblée nationale paraît décidément devoir rentrer prochainement à Paris. Des travaux sont déjà commencés au Corps-Législatif pour le remettre complètement en état, et plus de trois

cents députés sont venus depuis quelques jours marquer leur places.

— L'armée de Paris, sous les ordres du maréchal Mac-Mahon, va se trouver réduite à 40,000 hommes.

Des mouvements de troupes importants ont commencé hier, à trois heures du matin, dit le *Français*. Les dragons campés à Saint-Cloud remontaient dans la direction de Rueil. Ils font place aux escadrons qui doivent quitter Paris. L'infanterie de Villeneuve-l'Étang doit aussi se replier pour laisser ses cantonnements aux troupes qui vont quitter Paris.

— Toutes les incertitudes sont enfin levées : le 3^e conseil de guerre, siégeant à Versailles, tiendra ses audiences dans le local du Manège, situé dans la cour des Grandes-Ecuries. C'est un carré allongé, très-spacieux, à la voûte élevée, avec d'immenses baies ogivales. Deux mille cinq cents personnes pourraient aisément y trouver place.

— Paris n'en a pas fini avec les élections. Plusieurs députés de la Seine ont l'intention d'interpeller le gouvernement au sujet des élections municipales de Paris.

Tant que les conseils municipaux ne seront pas nommés, les difficultés relatives aux loyers ne peuvent être tranchées d'une manière définitive, du moins pour les loyers de 600 fr. et au-dessous. Il faut, pour que l'article 8 reçoive son application, que le département de la Seine consente à prendre à sa charge un tiers de ces loyers.

Il est donc urgent que les conseils municipaux soient nommés.

— Un petit détail, qui a bien son importance.

M. Thiers a souscrit au dernier emprunt pour soixante mille francs de rente libérée, ce qui fait un million de capital.

— Comme il était facile de le prévoir, les affaires reprennent d'une façon inusitée. Dans presque toutes les branches de l'industrie parisienne, les commandes arrivent ; mais il faut quelque temps pour qu'on puisse y faire face, car, dans certaines parties, les matières premières manquent encore, et, dans plusieurs autres, les ouvriers font défaut. « J'aurais besoin de deux cents personnes dans mes ateliers, nous disait hier un fabricant de cuirs superposés, et je n'en puis avoir que quatre-vingts. »

Une remarque à faire, dit le *Siècle*, c'est que la plupart des demandes qui nous venaient d'Amérique nous arrivent cette année par la Grande-Bretagne ; les commissionnaires anglais sont les intermédiaires des Américains.

— Vingt millions de souscription à l'emprunt ! Et nous avons célébré la façon patriotique dont Metz nous tendait sa main — pleine.

Nous étions encore bien loin de la vérité ; d'après une lettre adressée au *Figaro*, Metz a souscrit pour soixante-douze millions !

— La nouvelle est arrivée en Angleterre que le fils du prince de Bismarck, qui avait été blessé dans l'un des combats les plus sanglants de la récente guerre, vient de mourir à la suite de sa blessure.

— La ville de Rouen est toujours occupée en partie par les Allemands, et des rixes fréquentes ont lieu entre soldats français et soldats prussiens.

Il y a quelques jours, quatre fantassins du 24^e de ligne ayant passé les ponts sans permission et sans armes et pénétré sur la rive droite, une patrouille prussienne se rua brusquement sur eux dans la rue d'Amiens, et une lutte épouvantable s'engagea.

La victoire resta, comme on pense, aux gros bataillons : des quatre malheureux Français, deux furent tués, et deux blessés grièvement.

Heureusement, l'heure de la délivrance approche pour les Rouennais !

— Le journal la *Presse*, qui avait cessé sa publication lors de l'avènement de la Commune, va paraître prochainement, sous la direction politique de MM. Joseph Cohen, ancien rédacteur en chef du *Pays*, et Arthur de la Guéronnière.

— On lit dans la *Vérité* :

« Il est sérieusement question d'apporter de grandes modifications à la tenue de l'armée, principalement à celle de l'infanterie de ligne.

« Le shako, coiffure lourde et inutile, serait décidément abandonné et ferait place au petit képi mou qui était autrefois la coiffure de la petite tenue de la plupart de nos troupes.

« Nos campagnes successives d'Italie, d'Afrique, du Mexique, de Chine et de France ont démontré jusqu'à l'évidence l'inconvénient du shako qui à la première étape était abandonné par les soldats dans le premier fossé venu.

« Il est également question de modifier considérablement la tenue des officiers d'où serait désormais banni tout ce qui tranche par les couleurs vives. C'est ainsi que les passepoils jaunes seraient supprimés, que le képi écarlate serait changé en képi couleur foncée.

« Il est à désirer que les réformes de la tenue ne s'arrêtent pas là et que la suppression de l'épaulette finisse par être décrétée.

« Que penser, en effet, d'un ornement dispendieux que l'on met en temps de paix, et qu'on se hâte d'abandonner dès qu'il s'agit de se montrer sur un champ de bataille ? Nous reconnaissons que le *colifichet* est très-brillant et favorise beaucoup la tenue des jeunes officiers élégants ; mais nous sommes persuadés que la majorité des officiers accueilleront avec reconnaissance l'abolition de cet objet de toilette ruineux. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

NOS DÉPUTÉS.

Sur l'article 1^{er} du projet de loi concernant le rétablissement des cautionnements imposés aux journaux et écrits périodiques adopté par l'Assemblée dans sa séance du 5 juillet,

Ont voté pour : MM. Châtelain, vicomte Arthur de Cumont, H. Delaveau, Ambroise Joubert, comte de Maillé, Paul Mayaud, Montrieux et Max-Richard.

M. le comte Durfort de Civrac a voté CONTRE.

M. Beulé et M. de la Bouillerie, retenus à la Commission du budget, n'ont pas pris part au vote.

Le *Journal officiel* publie un avis portant que les résultats définitifs des souscriptions à l'emprunt du 27 juin sont parvenus à la connaissance de l'administration. Celle-ci publiera les détails aussitôt qu'ils seront classés ; mais elle informe dès aujourd'hui le public que la part proportionnelle attribuée à chaque souscripteur est 45 0/0 de la somme de rente souscrite.

Un avis ultérieur et prochain fera constater la date à laquelle commencera l'échange des certificats contre les récépissés provisoires.

Par suite des besoins de la guerre, les jeunes soldats maintenus dans leurs foyers par les conseils de révision à titre de soutiens de famille, ont été appelés à l'activité et dirigés, dans un certain nombre de départements, sur les corps auxquels ils avaient été affectés. Parmi ces jeunes soldats, il y en a qui n'auraient pas cessé de venir en aide à leur parents et qui en seraient encore aujourd'hui les soutiens.

Des ordres vont, en conséquence, être donnés par le ministre de la guerre, pour que les chefs de corps examinent avec le plus grand soin la position de ces jeunes soldats, et pour que ceux dont la présence aura été reconnue nécessaire à leur famille soient immédiatement renvoyés dans leurs foyers.

Les circonstances avaient également forcé de suspendre l'application des dispositions bienveillantes de la loi sur le recrutement de l'armée relatives aux aînés d'orphelins de père et de mère, aux fils et petits-fils de femme veuve, etc.

Ces dispositions vont être remises en vigueur, et les militaires qui justifieront d'une des situations de famille prévues par la loi, seront, sur leur demande, admis à passer dans la réserve.

(*Journal officiel*)

Les examens pour le baccalauréat ès-lettres commenceront à Poitiers, le vendredi 21 juillet 1871, à 6 heures 1/2 du matin.

Le registre des inscriptions est ouvert depuis le 1^{er} juillet.

Les deux projets suivants sont à l'étude, d'après les ordres de M. Thiers :

L'Ecole spéciale d'application de Metz serait transférée au camp de Satory.

Une école de cavalerie serait établie, suivant l'ancienne organisation de Saumur, dans les bâtiments de l'école de Saint-Cyr.

Il est question d'établir pour les sous-officiers d'infanterie une école dans le genre de celle qui existe déjà à Saumur pour les sous-officiers de cavalerie.

Cette idée, émise à l'Assemblée nationale, dans la 9^e sous-commission de la réorganisation de l'armée, a des chances d'adoption.

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Paris, 8 juillet. — A l'Assemblée, une communication du ministre des finances dit que les arrivages sont énormes dans les ports de certains articles depuis la présentation du projet des nouveaux impôts ; il demande à la Chambre de voter immédiatement une partie de ces impôts. Autrement le trésor perd chaque jour plusieurs millions.

L'Assemblée vote l'urgence, et ensuite elle adopte successivement les nouveaux impôts dont les chiffres sont connus sur les sucres, cafés, cacao, thés et autres denrées coloniales, alcools, tabacs, mélasse, pétrole.

Les marchandises parties avant la présentation du projet paieront seules selon l'ancien tarif.

L'ensemble du projet est adopté par 483 voix contre 5.

Paris, 9 juillet. — Le *Journal officiel* publie la loi des nouveaux impôts, adoptée par l'Assemblée.

Le *Journal des Débats* annonce que les élections municipales de Paris auront lieu le 24 juillet : chacun des 80 quartiers nommera un conseiller.

Bruxelles, 7 juillet. — La Chambre des représentants a voté, par 62 voix contre 19, la prorogation de la loi relative à l'expulsion des étrangers du territoire belge.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

Pour cause de départ.

Le mardi 11 juillet 1871, à midi, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri Plé, commissaire-priseur, chez M. le commandant DARIO, rue de la Chouetterie, maison Dupays, à la vente publique aux enchères de son mobilier.

Il sera vendu :

Secrétaire, commodes, canapé, fauteuils, glaces, pendule, table de toilette, table de nuit, guéridon, chaises, tables de jeu et de salle à manger, tapis, fauteuils de jardin, filets de pêche, bouteilles et autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0. (158)

Marché de Saumur du 8 juillet.

Froment (l'h.)	77 k.	26 08	Graine trèfle	50	—
2 ^e qualité	74	25 54	— luzerne	50	—
Seigle	75	14	Foin (h. bar.)	780	90
Orge	65	12	— Luzerne	780	80
Avoine h. bar.	50	14	Paille	—	780 110
Fèves	75	—	Amandes	50	—
Pois blancs	80	31	— cassées	50	—
— rouges	80	35	Cire jaune	50	175
Graine de lin	70	—	Chanvre tillé	—	—
Colza	65	—	(52 k. 500)	—	—
Chenevis	50	—	Chanvre broyé	—	—
Huile de noix	50 k.	—	Blanc	—	—
— chenevis	50	—	Demi-couleur	—	—
— delin	50	—	Brun	—	—

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1870.	1 ^{re} qualité	115 à 160
Id.	2 ^e id.	90 à 100
Ordin., envir. de Saumur 1870.	1 ^{re} id.	80 à 90
Id.	2 ^e id.	» à »
Saint-Léger et environs 1870.	1 ^{re} id.	75 à 85
Id.	2 ^e id.	» à »
Le Puy-N.-D. et environs 1870.	1 ^{re} id.	75 à 80
Id.	2 ^e id.	» à »
La Vienne, 1870.	1 ^{re} id.	45 à 50

ROUGES (2 hect. 20).

Souzay et environs 1870.	1 ^{re} qualité	100 à 120
Champigny, 1870.	1 ^{re} qualité	140 à 200
Id.	2 ^e id.	» à »
Varrains, 1870.	1 ^{re} id.	80 à 100
Varrains, 1870.	2 ^e id.	» à »
Bourguell, 1870.	1 ^{re} qualité	90 à 120
Id.	2 ^e id.	» à »
Restigné 1870.	1 ^{re} id.	75 à 85
Chinon, 1870.	1 ^{re} id.	70 à 80
Id.	2 ^e id.	» à »

Saumur, imprimerie de P. GODET.